



# ACCUEILS DE LOISIRS

Automne 2021



## INSCRIPTIONS

### Permanences d'inscription

Vendredi 1 octobre 2021 de 16h00 à 18h00

Samedi 2 octobre 2021 de 9h00 à 11h30

Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine



## FONCTIONNEMENT

### Dates

Du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2021 (5 jours)

Du mardi 2 novembre au vendredi 5 novembre 2021 (4 jours)



### Jours et heures de fonctionnement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Accueil échelonné jusqu'à 9h10 le matin et 13h40 l'après-midi

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés lors des sorties*



### Lieux d'accueil

Maternel : Ecole du Bourg, Grand' Place (à partir de 2 ans et demi)

Primaire : Ecole Jean Monnet, rue de la Rabette (dès l'entrée au CP)

### Garderies

Matin : de 8h00 à 9h00 (fermeture des portes à 8h50)

Soir : de 17h00 à 18h00

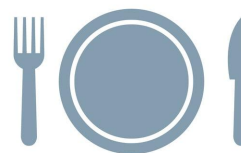
*Elles se déroulent à l'école du Bourg pour les maternels et les primaires*

### Cantine

Les repas sont à commander ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant 11h00 (le vendredi pour le lundi suivant)

Tout repas commandé et non dédit est dû

Pas de cantine les vendredis, prévoir un pique-nique



### Goûter

Le goûter est fourni et servi par l'accueil de loisirs





# ACCUEILS DE LOISIRS

Automne 2021



## TARIFS

Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA de la CAF du Nord

### Forfaits semaine

Ils sont définis **par jour** et **par enfant** et ils s'appliquent en fonction du **Quotient Familial**

Quotient Familial	MATERNEL	PRIMAIRE
De 0 à 700 (hors LEA)	4,30€	4,30€
De 701 à 1000	4,50€	5,15€
Plus de 1000	4,75€	5,40€
Extra-muros	6,25€	7,10€

Les enfants extra-muros **scolarisés** ou **gardés par une assistante maternelle agréée** à Steenwerck bénéficient des tarifs Steenwerckois

**30% de remise** sont effectués sur le tarif à compter du 3ème enfant.

L'enfant le plus âgé inscrit est compté en 1er enfant, et les suivants dans l'ordre de naissance sont 2ème, 3ème...

### Pénalités de retard

A l'issue des permanences, les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles et majorées d'une pénalité de retard de **5,35€ par inscription**.

Faute de place, une liste d'attente peut-être mise en place

### Cantine

**3,70€** le repas



### Garderie

Tarifs à la **½ heure** et définis en fonction du **Quotient Familial**

QF	De 0 à 700 (hors LEA)	De 701 à 1000	Plus de 1000	Extra-muros
Tarif ½ heure	0,60€	0,75€	0,85€	0,85€





# ACCUEILS DE LOISIRS

Automne 2021



## TARIFS LEA

Pour les familles bénéficiaires  
du dispositif LEA de la CAF du Nord

Depuis 2014 la commune adhère au **dispositif LEA** (Loisirs Équitables Accessibles) proposé par la **CAF du Nord**. Une aide financière est ainsi apportée aux familles selon les **Quotients Familiaux**. Pour bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être allocataires à la CAF du Nord, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales



LEA	De 0 à 369	De 370 à 499	De 500 à 700
Forfait journée	1,62 €	2,92 €	3,90 €
Garderie à la ½ heure	0,12 €	0,22 €	0,30 €

## Cantine

3,70€ le repas

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistante sociale du secteur le plus tôt possible au 03.59.73.43.00



## PAIEMENT

Paiement à réception des factures  
Possibilité de payer par Chèques Vacances et/ou CESU (sauf restauration)  
Les frais d'inscription peuvent être remboursés à compter de 3 jours d'absence consécutifs, sur présentation d'un justificatif (maladie, hospitalisation, cas de force majeure)  
Les frais de gestion retenus s'élèvent à 0,93€/jour



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur des accueils de loisirs doit être accepté par la famille pour valider l'inscription de l'enfant. Il sera disponible aux inscriptions et sur le site internet

